

# Corrigé du sujet d'Histoire 2016

---

## « La France face aux événements d'Algérie (1954-1962) »

Code couleur :

Accroche et amorce de chaque partie

Présentation du sujet puis de chaque partie

Problématique et réponse à la problématique

Annonce du plan

**Transitions**

Ouverture

« *Un régime ingouvernable aux prises avec une décolonisation impossible...* » En désignant ainsi la IV<sup>e</sup> République française embourbée dans la guerre d'Algérie, l'historien Michel Winock démontre à quel point les attentats de la Toussaint Rouge en 1954 ont enclenché un engrenage fatal pour cette République mal aimée. Paradoxalement, c'est le même régime qui installe alors la France dans le bloc occidental et la construction européenne, ou encore les Trente Glorieuses, sans oublier la décolonisation en grande partie négociée, malgré la guerre d'Indochine. Il n'empêche, en 1962, les accords d'Evian achèvent ces événements d'Algérie par l'indépendance de cette dernière. Evénements, car les autorités françaises ont refusé de les qualifier de guerre, notamment d'indépendance, au regard de son statut de colonie de peuplement, faisant de l'Algérie un ensemble de départements français au sud de la mer Méditerranée. 1962 est aussi une année décisive pour la France de la Ve République dirigée par Charles de Gaulle, décisive pour sa politique comme de la réaffirmation de son « rang », voire de son indépendance sur la scène internationale, en dépit de ces huit années dramatiques. Dès lors, comment la France a-t-elle fait face aux événements d'Algérie de 1954 à 1962, et dans quelle mesure ces événements l'ont-ils profondément bouleversée ? En 1954, les événements d'Algérie mettent en lumière les idées fixes de la IV<sup>e</sup> République héritées d'une France impériale pourtant agonisante. Agonie qui de 1956 à 1958 provoque une multiplication de crises dans lesquelles la France connaît un séisme constitutionnel. Crises qui de 1958 à 1962 semblent voir « *la guerre gagner la métropole* », achevant ainsi les événements d'Algérie tout comme la réorientation fondamentale du régime.

Dans la nuit du 31 octobre 1954, une série d'attentats éclatent en Algérie. Alors que la France semble ici chez elle, le FLN lui a déclaré la guerre. En retour, la IV<sup>e</sup> République campe sur ses « *idées fixes : maintenir l'ordre, réformer et faire la guerre* » (Sylvie Thénault).

Lorsque les attentats de la Toussaint Rouge frappent l'Algérie en 1954, ceux-ci font l'effet d'une surprise suscitant l'incompréhension au sein d'une France engoncée dans ses certitudes vis-à-vis de la seule colonie de peuplement du bientôt défunt Empire français, malgré le traumatisme de la perte de l'Indochine, ainsi que les prémices des négociations sur l'indépendance de la Tunisie et du Maroc.

En effet, tout comme le proclame le 12 novembre 1954 le ministre de l'Intérieur François Mitterrand, « *l'Algérie, c'est la France. Des Flandres au Congo, une seule nation, un seul Parlement (...)* ». Là où l'indépendance de la lointaine Indochine avait été mal acceptée, il en est tout autrement pour l'Algérie, formée de trois départements français, et peuplée d'une importante communauté européenne.

Considérant l'Algérie comme une partie intégrante du territoire national, les attentats de la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1954, perpétrés par le mouvement politique indépendantiste, le Front de libération nationale (FLN) sont avant tout vus comme un trouble à l'ordre public, certainement passager, l'Algérie étant considérée comme stable en comparaison du Maroc et de la Tunisie. Preuve en est, suite à cette Toussaint Rouge, les policiers arrêtent et torturent des militants du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), concurrents du FLN, et ignorants tout des attentats en question.

Si les autorités françaises perçoivent difficilement la complexité du conflit qui se met alors en place, c'est que la « *politique (coloniale française) reposait sur une ignorance ou un déni du fait national algérien* » comme le souligne l'historienne S. Thénault, et plus globalement de la vie quotidienne des populations colonisées. L'Algérie est vue au travers de sa mise en valeur, malgré de nombreux déséquilibres et prédatons, ainsi que du projet colonial français de l'assimilation, fondée sur la volonté d'intégrer les colonisés à la communauté civique française. D'ailleurs, l'ordonnance du 7 mars 1944 a conféré la citoyenneté française à la totalité des « musulmans d'Algérie » (selon l'expression de l'époque). Mais en 1947, le nouveau statut de l'Algérie en a réduit la portée en renforçant le poids électoral des Européens au détriment des musulmans, donc en niant pour ces derniers toute possibilité d'assimilation.

Dès lors, les élections sont systématiquement truquées creusant un peu plus le fossé entre les idéaux républicains et une réalité plus contrastée et profondément inégalitaire. L'historien Bernard Droz souligne la faillite du système français à assurer aux trois quart de la population musulmane un niveau décent, là où la minorité européenne tire du système colonial la maximum de profits et pèse de tout son poids sur la suite des événements, comme l'illustre la « *journée des tomates* » du 6 février 1956 durant laquelle le président du Conseil Guy Mollet cède face aux colons.

Pourtant, la réaction républicaine face à l'insurrection déclenchée à la Toussaint Rouge, puis à son extension, ne s'est pas montrée timide. Ainsi, le 3 avril 1955, l'état d'urgence est mis en place, afin de donner les moyens d'agir aux forces de l'ordre, tout en évitant l'état de siège, véritable pendant de la situation de guerre. De fait, la IV<sup>e</sup> République réaffirme l'appartenance de l'Algérie à la France, tout en déniait le statut de combattant à l'adversaire.

Point question de guerre, mais la France y voit des « événements » jusqu'aux termes de celle-ci, et bien après la sortie du conflit.

Néanmoins, face à la dégradation de la situation, le gouvernement de Guy Mollet décide de se donner le maximum de moyens, afin de combattre l'insurrection algérienne. Membre de l'OTAN, la France y puise une partie du matériel militaire nécessaire aux combats et à la traque du FLN, malgré les réprobations des Etats-Unis qui ne se feront que *crescendo*. Sur le plan humain, à partir du tournant de 1955-1956, les hommes du contingent sont envoyés massivement en Algérie, ce que le statut de départements algériens permet.

Or, si l'opinion publique métropolitaine ne se sentait que faiblement concernée dans les premiers temps des événements d'Algérie, ces départs, progressivement de plus en plus mortels, des jeunes hommes, fils, époux, font que la crise algérienne prend une autre dimension, suscitant l'inquiétude, voire les premières manifestations hostiles, sans pour autant entraver les envois des troupes du contingent en question.

Enfin, convaincues que l'Egypte de Nasser soutient financièrement et matériellement le FLN, les autorités françaises décident de frapper l'Egypte. La nationalisation du canal de Suez en 1956 donne aux Français, associés à l'Angleterre et à Israël, le prétexte recherché. Néanmoins, la victoire militaire tourne au fiasco diplomatique, devant la pression conjointe des deux Grands de la guerre froide, Etats-Unis et URSS, mais aussi face à la condamnation de l'ONU, véritable tribune des mouvements d'émancipation coloniale. La crise de Suez donne une dimension internationale au conflit algérien, contribuant ainsi au discrédit croissant de la France embourbée en Algérie. En retour, cette crise alimente une double conviction auprès des responsables français, celle d'un allié et protecteur encombrant, les Etats-Unis, et celle de la nécessité de se doter de l'arme atomique.

**A l'heure où la France s'engage en Tunisie, au Maroc, puis en Afrique noire sur une politique coloniale résolument libérale, les « idées fixes » de la IV<sup>e</sup> République se doublent d'un véritable aveuglement vis-à-vis des événements d'Algérie. Si « l'Algérie, c'est (encore) la France » en cette fin de l'année 1956, c'est une France qui vit la fin de son rêve impérial. Pour la IV<sup>e</sup> République, le réveil n'en sera que d'autant plus difficile.**

A l'échelle de la vie politique nationale, la « *prolifération du cancer algérien* » pour reprendre l'expression de l'historien Jean-Jacques Becker provoque l'agonie de la IV<sup>e</sup> République, entraînant les chutes consécutives des cinq derniers gouvernements (hormis celui du général de Gaulle en 1958). Véritable gouffre financier, objet d'une incompréhension croissante en France comme à l'étranger, les événements d'Algérie aggravent l'instabilité ministérielle pourtant endémique depuis 1946.

Sous la IV<sup>e</sup> République, la réponse française à l'insurrection algérienne est marquée par la continuité en dépit de l'instabilité ministérielle. Cette continuité s'est caractérisée par la répression des insurgés et la nécessité d'appliquer en Algérie des réformes économique, sociale et administrative qui tournent à l'échec. Par delà, c'est la IV<sup>e</sup> République qui est mise en échec. Les Français assistent à la désagrégation de toute majorité gouvernementale.

De plus, cet affaiblissement du pouvoir politique laisse le champ libre à l'armée pour mater l'insurrection. L'Algérie devient au tournant 1956-1957 une véritable « province militaire ».

Outre le recours à la torture, tacitement acceptée par une partie de la classe politique (Affaires Larbi Ben M'Hidi, Maurice Audin ou encore Henri Alleg en 1957), l'arraisonnement illégal de l'avion marocain des dirigeants extérieurs du FLN le 22 octobre 1956 ou encore la bataille d'Alger au début de l'année 1957 fait de l'Etat le spectateur de l'action militaire.

L'impuissance du pouvoir reflète également une division de plus en plus profonde de l'opinion publique. D'un côté, la cause du FLN et de l'indépendance algérienne était acquise (à l'instar des porteurs de valise tel Francis Jeanson, ancien collaborateur de Jean-Paul Sartre). D'un autre, la France subissait « *un spasme nationaliste* », suivant l'expression de Pierre Mendès-France, au relent favorable à un coup d'Etat dans l'espoir d'instituer un pouvoir fort.

Suite au bombardement de village tunisien de Sakhiet-Sidi-Youssef en février 1958, dans le but d'atteindre un poste du FLN, mais en entraînant la mort de 69 personnes, dont 21 enfants, ainsi qu'au règlement de cette crise franco-tunisienne par la mission des « bons offices » américano-britanniques, le gouvernement de Félix Gaillard chute le 15 avril 1958, accusé de faiblesse « munichoise » face à la pression américaine. S'ouvre alors la crise fatale de la IV<sup>e</sup> République.

En effet, la candidature de Pierre Pflimlin au poste de président du Conseil, considéré comme partisan d'une solution libérale en Algérie, entraîne un coup de force des Européens d'Algérie et de l'armée contre le Gouvernement général à Alger. Un Comité de Salut public sous l'autorité du général Massu est également proclamé, menaçant la République elle-même. En réaction, Pierre Pflimlin est investi par les députés dans un réflexe de défense républicaine. Mais son gouvernement est dépourvu d'autorité face à l'hostilité de l'armée, voire même de la police. La guerre civile semble menacer la France.

Dans ce contexte, le président de la République René Coty fait appel au « *plus illustre des Français* » en nommant Charles de Gaulle président du Conseil. Investi le 1<sup>er</sup> juin 1958, son gouvernement reçoit le 2 juin les pleins pouvoirs pour six mois et la mission de réformer la Constitution. La IV<sup>e</sup> République meurt des événements d'Algérie.

Disposant donc des pleins pouvoirs, de Gaulle doit non seulement mettre en place de nouvelles institutions, mais il doit trouver une solution au drame algérien, alors que la France en est profondément clivée, et que les finances en sont gravement touchées. Malgré le célèbre « *Je vous ai compris* » lancé le 3 juin 1958, le gouvernement d'union nationale formé par de Gaulle creuse le fossé entre ce dernier et les tenants de l'Algérie française.

Inversement, de Gaulle est plébiscité par le référendum du 28 septembre en faveur de la nouvelle Constitution de la Ve République, caractérisée par un pouvoir exécutif renforcé au détriment du pouvoir législatif. De Gaulle en profite pour reprendre l'armée en main. Le 9 octobre, les Comités de Salut public sont défaits. Tout en poursuivant activement la répression, de Gaulle tente d'en finir avec les événements d'Algérie en proposant la « paix des braves » au FLN et par une série de réformes politiques, économiques et sociales en faveurs des Européens d'Algérie et de la population musulmane.

Néanmoins, cette politique échoue doublement. D'une part, le FLN rejette la « paix des braves » vue comme une reddition. Il fonde le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) le 19 septembre avec à sa tête Ferhat Abbas. D'autre part, les partisans de l'Algérie française court-circuitent la réforme politique de de Gaulle en Algérie en

monopolisant les suffrages. Pour de Gaulle, l'idée de l'Algérie française n'est plus la seule concevable.

**Si la France bascule d'une République à l'autre face aux événements d'Algérie, la rupture entre la IV<sup>e</sup> et la V<sup>e</sup> République est celle de la lucidité autant que celle de l'instabilité. Pour la V<sup>e</sup> République, ces événements ne sont plus seulement des opérations militaires ayant pour seul théâtre l'Algérie, mais bel et bien une multiplication de crises qui bouleversent la France jusqu'au cœur de ses institutions.**

L'historien Frédéric Bozo rappelle que *« la réalité exacte des intentions initiales de de Gaulle (sur l'indépendance de l'Algérie) restent aujourd'hui en débat »*. Néanmoins, alors que ce processus lui apparaît peu à peu comme inéluctable, bien plus que l'Algérie elle-même, ce sont les Français d'Algérie qui s'imposent comme la cheville ouvrière de la rupture radicale de l'ordre établi.

Au tournant de 1958-1959, la politique algérienne de de Gaulle évolue d'une approche essentiellement pragmatique vers l'acceptation de l'indépendance pure et simple de l'Algérie. Dans un premier temps, de Gaulle effectue la « tournée des popotes » en août 1959, afin d'amener les autorités militaires en Algérie à accepter l'idée d'une nouvelle politique. Dans un second temps, de Gaulle annonce une politique d'autodétermination le 16 septembre 1959. Pour la première fois, un gouvernement français admet la possibilité d'une Algérie algérienne.

Tout ceci met en lumière la situation de la France après cinq années de « guerre sans nom ». Sur le plan militaire, si l'armée française a pris l'avantage depuis 1957, de Gaulle reste convaincu qu'une solution purement militaire ne durerait pas. D'autre part, l'opposition des activistes de l'Algérie française se fait de plus en plus violente, comme l'illustre la « semaine des barricades » (24 janvier-1<sup>er</sup> février 1960), alors que les victimes du contingent augmentent, et que les milieux intellectuels sont devenus omniprésents dans le débat public (« Manifeste des 121 » le 6 septembre 1960 réclamant le « droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie » autour de Sartre, de Beauvoir...).

Ainsi, alors qu'une nouvelle visite de de Gaulle en Algérie est marquée par de violentes manifestations entre Européens et partisans du FLN, révélant le caractère irréconciliable des deux communautés dans la crise algérienne, le référendum du 8 janvier 1961 sur l'autodétermination de l'Algérie enclenche un peu plus la marche vers l'indépendance de l'Algérie (Le « Oui » l'emporte à 75,2%).

Ce succès entraîne une crispation des positions des Européens d'Algérie et d'une fraction de l'armée. Le 22 avril 1961, le putsch des généraux éclate à Alger. Mais ce coup de force tourne à l'échec devant la détermination de de Gaulle qui recourt à l'article 16 de la Constitution, ainsi que devant l'hostilité de la métropole et d'une partie de l'armée, notamment des soldats du contingent.

De manière concomitante, les négociations vers l'indépendance de l'Algérie entre les autorités françaises et le FLN reprennent. Ce dernier après avoir fait de la métropole le 2<sup>nd</sup> théâtre de l'affrontement de sa rivalité avec le MNA (Mouvement national algérien), parti indépendantiste concurrent, abandonne l'idée d'un second front sur le sol métropolitain et préfère concentrer ses forces en Algérie même.

En revanche, le climat de quasi guerre civile fut particulièrement entretenu par l'Organisation armée secrète (OAS) constituée en janvier 1961. En métropole, l'OAS tente de s'opposer à « l'abandon » de l'Algérie par l'action terroriste et le meurtre (attentat contre de Gaulle à Pont-sur-Seine le 9 septembre 1961). Mais c'est surtout en Algérie que l'action de l'OAS se déchaîne, aggravant la haine entre Européens et musulmans.

Dans ce climat de terreur déclenché par l'OAS, les accords d'Evian du 7 au 18 mars 1962 accordent l'indépendance à l'Algérie, la France ayant accepté la perte du Sahara et de ses ressources pétrolifères. Le 8 avril, les Français approuvent massivement les accords d'Evian par référendum.

Véritable échec pour l'OAS, cette dernière redouble de violence jusqu'à la fin du mois de juin. Le 3 juillet 1962, suite au référendum d'autodétermination en Algérie du 1<sup>er</sup> juillet (99,72% de « Oui »), l'indépendance de l'Algérie place alors la France face à de nouveaux défis après huit années de crises multiformes, notamment devant l'arrivée d'un million d'Européens d'Algérie et de 150 000 harkis et de leurs familles. La France se retrouve également témoin du massacre des harkis restés, ou n'ayant pu fuir l'Algérie. La coopération franco-algérienne que de Gaulle voulait « exemplaire » s'en trouve lourdement compromise.

Enfin, la fin des événements d'Algérie fait éclater au grand jour l'hostilité grandissante entre le président de la République et la très grande majorité des parlementaires. Or, l'attentat du Petit-Clamart fomenté par l'OAS contre de Gaulle le 22 août 1962 convint ce dernier de renforcer l'institution présidentielle. Une bataille politique s'ouvre alors entre de Gaulle et les députés. Le 28 octobre, les Français apportent à nouveau leur soutien au général de Gaulle en acceptant l'élection du président de la République au suffrage universel direct. La Constitution de 1958 prend ainsi tout son sens. « *Plus qu'en 1958 peut-être, c'est en 1962 que la Ve République a été fondée* » (JJ Becker).

Lorsque les événements d'Algérie se déclenchent en 1954, le président du Conseil Pierre-Mendès France avait jeté les bases d'une politique étrangère nouvelle, celle d'une puissance moyenne qui s'accepte désormais comme telle, consciente d'un nécessaire dépassement de la confrontation Est/Ouest. Pour autant, dans l'histoire de la IV<sup>e</sup> République, la politique étrangère mendésiste tient davantage de la parenthèse, annonçant à bien des égards celle de la Ve. Or, là où Mendès-France avait sorti la France du borbier indochinois, ce sont les événements d'Algérie qui ont fait chuter son gouvernement tout comme le régime de la IV<sup>e</sup> République quelques années plus tard. Contrairement à la légende noire de la IV<sup>e</sup> République entretenue par les gaullistes, si les événements d'Algérie se concluent par la fin de l'Algérie française, ils permettent à contrario à la France du général de Gaulle de reprendre sur la scène internationale « *une place qui nous soit propre* », afin de rétablir son « *indépendance* », son « *rang* », gravement compromis selon le général par la IV<sup>e</sup> République. Or, c'est davantage entre permanence et mutation que ces bouleversements furent effectués d'une République à l'autre.

Néanmoins, la France a traversé suffisamment de crises redoutables durant ces huit années d'événements pour y trouver les sources d'une amnésie collective à propos de cette « *guerre sans nom* », alors que le pays s'engage dans « *les belles années de la République gaullienne* » (S. Berstein, P. Milza).